



CONSEIL "ENVIRONNEMENT"

Bruxelles, 16 décembre 2015

La session sera présidée par **Carole Dieschbourg**, ministre luxembourgeoise de l'environnement. La Commission sera représentée par **Karmenu Vella**, **Miguel Arias Cañete** et **Maroš Šefčovič**, membres de la Commission.

La session débutera à 10 heures. Les ministres devraient adopter des conclusions sur l'examen à mi-parcours de la **stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité** à l'horizon 2020. Ils examineront les difficultés qu'il reste à résoudre en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie. Le Conseil tentera par ailleurs de dégager une orientation générale sur la proposition de directive concernant la **réduction des émissions nationales de certains polluants**, qui revoit les plafonds d'émission actuellement en vigueur au niveau national.

Sous la rubrique "Divers", un point sera fait sur la conférence des Nations unies sur les changements climatiques organisée à Paris (**COP 21**), sur l'état de l'**union de l'énergie** et sur le récent paquet de propositions visant à promouvoir l'**économie circulaire**. Les points suivants seront également abordés: les moyens d'améliorer la législation sur les **produits chimiques**, les modes durables de production et de consommation des **médicaments** et de gestion de leurs déchets, la protection de la **Méditerranée** et les moyens de diminuer la pollution provoquée par la **consommation nomade**. Enfin, la prochaine présidence (Pays-Bas) communiquera des informations sur son **programme de travail**.

Au cours du déjeuner, le Conseil discutera de questions en rapport avec les essais de mesure des **émissions en condition de conduite réelle** et le **trucage** des systèmes de contrôle des émissions.

Une **conférence de presse** aura lieu vers 13 h 30.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante : www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

ENVIRONNEMENT

Examen à mi-parcours de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'examen à mi-parcours 2015 de la stratégie de l'UE en faveur de la **biodiversité** à l'horizon 2020. Cette stratégie, établie en mai 2011, vise à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici 2020 et à assurer leur rétablissement autant que faire se peut. L'examen à mi-parcours dresse le bilan des progrès accomplis et de ceux à réaliser pour atteindre les objectifs d'ici à 2020. Les conclusions du Conseil apporteront une réponse politique à ce réexamen et indiqueront les domaines dans lesquels il est nécessaire de poursuivre les travaux.

La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité

En mai 2011, l'UE a adopté la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, qui définit le cadre de l'action de l'UE pour atteindre l'objectif prioritaire en matière de biodiversité d'ici l'an 2020. Cet objectif consiste à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020 et à assurer leur rétablissement autant que faire se peut, tout en renforçant la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle de la planète.

La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité comporte six objectifs:

- mettre pleinement en œuvre les directives "Oiseaux" et "Habitats"
- préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services
- renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité
- garantir l'utilisation durable des ressources de pêche
- lutter contre les espèces allogènes envahissantes
- contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial

Vision à l'horizon 2050

Le but poursuivi à plus long terme est que, à l'horizon 2050, la biodiversité dans l'Union européenne ainsi que les services écosystémiques qu'elle fournit - son capital naturel - soient protégés, évalués et rétablis de manière appropriée, compte tenu de la valeur intrinsèque de la biodiversité et de sa contribution essentielle au bien-être de l'homme et à la prospérité économique et de façon à ce que les changements catastrophiques causés par la perte de la biodiversité soient évités.

L'examen à mi-parcours 2015

Le but de cet examen est de faire le point des progrès par rapport aux objectifs et aux actions prévus dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. Il est nécessaire de pointer les lacunes dans la mise en œuvre afin que les décideurs sachent dans quels domaines il faut accentuer les efforts pour que l'UE respecte les engagements qu'elle a pris en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

L'examen à mi-parcours 2015 consiste en un rapport de la Commission et un document de travail plus détaillé des services de la Commission. Les contributions des États membres à cet examen sont regroupées dans un document à part.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans un certain nombre de domaines importants tels que la révision de la politique commune de la pêche, le contrôle et la gestion des espèces exotiques envahissantes, les règlements concernant le bois et l'introduction de dispositions relatives à la biodiversité dans les accords commerciaux bilatéraux.

Toutefois, au rythme où vont les choses, la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques vont se poursuivre dans l'ensemble de l'UE et au niveau de la planète, entraînant l'érosion du capital naturel et compromettant les tentatives d'aboutir à un développement durable. L'examen à mi-parcours montre que les objectifs en matière de biodiversité ne seront atteints que si la mobilisation autour de la mise en œuvre et du respect des objectifs et actions est accélérée et renforcée.

Pour en savoir plus:

- [Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#)
- [Rapport de la Commission sur l'examen à mi-parcours de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#)
- [Présentation interactive de l'examen à mi-parcours \(BISE\)](#)
- [Système d'information européen sur la biodiversité \(BISE\)](#)

Réduction des émissions nationales de polluants

Les ministres tenteront de convenir d'une **orientation générale** sur la proposition de directive concernant la **réduction des émissions nationales de certains polluants**.

Nouveaux plafonds nationaux pour les polluants

La directive proposée revoit et actualise les exigences existantes relatives aux plafonds annuels applicables aux émissions nationales de polluants atmosphériques que contenait la directive précédente en la matière (directive 2001/81/CE). Elle établit de **nouveaux engagements en matière de réduction au niveau national, applicables à partir de 2020 et 2030**. Les limites valent pour les **quatre polluants visés** par la précédente directive: le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et l'ammoniac (NH₃). La Commission propose aussi que des plafonds soient fixés pour **deux autres polluants**: les particules fines (PM_{2,5}) et le méthane (CH₄). En outre, elle propose des niveaux d'émission intermédiaires pour l'année 2025.

L'objectif principal est de faire face aux **risques sanitaires et aux effets sur l'environnement** qui subsistent du fait de la pollution atmosphérique. La directive vise aussi à aligner le droit de l'UE sur les **engagements pris au niveau international** (à la suite de la révision du protocole de Göteborg en 2012).

Le but est de tendre vers les objectifs liés à la qualité de l'air énoncés dans le 7^e programme d'action pour l'environnement (PAE), dans le but de garantir, d'ici 2020, une amélioration sensible de la qualité de l'air extérieur dans l'Union, pour se rapprocher des niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La pollution atmosphérique est la principale cause environnementale de mortalité dans l'UE, provoquant **400 000 décès prématurés chaque année**.

Calendrier et prochaines étapes

La Commission a présenté sa proposition dans le cadre du paquet "qualité de l'air" en décembre 2013. Le Conseil a tenu deux débats d'orientation en juin 2014 et juin 2015. Le Parlement européen a adopté sa position sur la proposition de directive en octobre 2015.

L'orientation générale du Conseil servirait de base aux négociations avec le Parlement européen sur ce dossier.

Pour en savoir plus:

- [Préparation d'une orientation générale](#)
- [Proposition de la Commission](#)
- [Train de mesures sur la qualité de l'air](#)

Divers

Produits chimiques: REACH

La présidence communiquera aux ministres des informations concernant les défis et options pour l'amélioration de la législation sur les produits chimiques (REACH).

[Note d'information de la présidence](#)

Modes durables de production et de consommation des médicaments et de gestion de leurs déchets

La délégation suédoise communiquera aux ministres des informations concernant les modes durables de production et de consommation des médicaments et de gestion de leurs déchets.

[Note d'information de la délégation suédoise](#)

Protection de la Méditerranée: Convention de Barcelone

La délégation grecque communiquera au Conseil des informations concernant la 19^e réunion ordinaire des Parties contractantes (CdP 19) à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles (Convention de Barcelone), qui aura lieu à Athènes du 9 au 12 février 2016.

[Note de la délégation grecque](#)

Consommation nomade

La délégation belge présentera un plaidoyer pour un régime de consigne européen et expliquera comment diminuer la pollution provoquée par la consommation nomade.

[Note de la délégation belge](#)

Économie circulaire

La Commission présentera son paquet de propositions visant à promouvoir l'économie circulaire.

[Informations sur le paquet de propositions sur l'économie circulaire](#) (Commission européenne)

Union de l'énergie

La Commission présentera son rapport sur l'état de l'union de l'énergie.

[Rapport sur l'état de l'union de l'énergie](#) (Commission européenne)

Changement climatique: COP 21

La présidence et la Commission communiqueront aux ministres des informations relatives à la Conférence des Nations sur les changements climatiques, organisée à Paris (COP 21).

[Page web Conseil > Réunions > Conférence de Paris sur les changements climatiques organisée dans le cadre des Nations unies](#)

Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation des Pays-Bas, prochain pays à assumer la présidence du Conseil (de janvier à juin 2016) informera les ministres de son programme de travail sur les questions environnementales pendant ce semestre.
